VILLE DE DEUX-MONTAGNES

AVIS PUBLIC

LETTRE DE SUIVI DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION DU RAPPORT D'AUDIT DE JUILLET 2014

Prenez avis que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a transmis à la Ville, le 13 décembre 2018, une lettre, jointe au présent avis, accompagnée d'un rapport de suivi des recommandations formulées dans le rapport d'audit publié en juillet 2014, concernant le processus suivi par la Ville de Deux-Montagnes pour l'attribution des contrats de services professionnels et de construction pour la période du 1er janvier 2007 au 30 avril 2012.

DONNÉ à Deux-Montagnes, ce 30 janvier 2019.

Jacques Robichaud
Avocat, o.m.a.
Greffier et directeur des Services juridiques

Ministère des
Affaires municipales
et de l'Habitation
Québec

Le sous-ministre

Québec, le 13 décembre 2018

Monsieur Denis Martin
Maire
Mesdames et Messieurs les membres du conseil
Ville de Deux-Montagnes
803, chemin d'Oka
Deux-Montagnes (Québec) J7R 1L8

Monsieur le Maire,
Mesdames,
Messieurs,

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation doit s'assurer de la bonne administration du système municipal dans l'intérêt des municipalités et des citoyens, et ce, en vertu des dispositions de la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Dans ce contexte, la Direction générale des finances municipales a réalisé un mandat de vérification (audit) concernant le processus suivi par la Ville de Deux-Montagnes pour l'attribution des contrats. Un rapport d'audit a été produit et publié en juillet 2014. Celui-ci visait à présenter principalement les constats effectués lors du mandat et à formuler des recommandations.

Également, le 14 juillet 2012, une lettre informait la Ville qu'un suivi des recommandations formulées serait effectué. Le 19 septembre 2017, une lettre signifiait à la Ville le début des travaux relatifs à ce suivi. À la suite de notre examen, un rapport a été soumis à la Direction générale, laquelle a transmis ses commentaires au Ministère. Ceux-ci ont été intégrés dans ce rapport.

Nos travaux nous amènent à conclure que 100 % des recommandations formulées à la Ville ont donné lieu à des progrès satisfaisants.

...2

Québec
Aile Chauveau, 4e étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863
www.mamh.gouv.qc.ca

Montréal
800, rue du Square-Victoria
C. P. 83, succ. Tour-de-la-Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863

Cette lettre constitue un avis qui vous est transmis en vertu de l'article 12 de la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. Je vous enjoins de déposer le présent rapport et de lire cette lettre à la prochaine séance ordinaire du conseil et de la rendre publique immédiatement en la manière prescrite pour publication des avis publics de la Ville.

Je vous indique qu'en vertu de l'article 14.1 de la Loi précitée, le Ministère publiera dans son site Internet un rapport synthèse reproduisant le résultat du suivi des recommandations des huit organismes municipaux vérifiés entre 2012 et 2014.

En terminant, je tiens à souligner l'excellente collaboration de la Ville lors de la réalisation de nos travaux ainsi que l'effort déployé pour la mise en place des mesures pour remédier aux lacunes constatées dans le rapport publié en 2014.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,

(original signé)

Marc Croteau